



Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers et des Services
de Midi – Pyrénées



**10^{ème} assises nationale
de la gestion territoriale des déchets
Agen 18 & 19 juin 2008**

**Atelier 17 : DIB, DIS : quels partenariats et quels
moyens mettre en place pour toucher les petits
gisements ?**



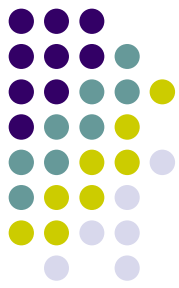
SOMMAIRE

- L'artisanat
- L'UPA et CNAMS
- Relais Propre Artisanal
- Bilan

Une Entreprise Artisanale



- Est un artisan ou artisane :
 - Tout chef d'entreprise dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 salariés au moment de sa création,
 - Qui exerce une activité indépendante de production, de réparation, de transformation ou de prestation de service relevant de l'Artisanat
- Elle est immatriculée au Répertoire des Métiers = Chambre de Métiers et de l'Artisanat



- Nombre d'entreprises : 47 146
 - Alimentaire : 19 809
 - Bâtiment : 5 717
 - Fabrication et services : 21 620 (= 45.8%)
- Nombre de salariés : 110 892
 - Alimentaire : 35 367
 - Bâtiment : 17 590
 - Fabrication et services : 57 935 (= 52.2%)

L'artisanat

3 grandes familles



- Alimentation



- Bâtiment



- Fabrication et les services





Organisation professionnelle patronale représentative de l'Artisanat :

- **Rôle :**
 - Représenter l'artisanat auprès des pouvoirs publics et organismes privés = partenaire social
 - Promouvoir l'Artisanat
 - Aider et conseiller les artisans dans leur vie entrepreneuriale : juridique, fiscale, économique, sociale, emploi, environnement, risques, qualité ...



Métiers de Bouche



Les trois composantes représentent
chacune un secteur

L'environnement des solutions





- Opération régionale
- lancée en 2003
- pour les professionnels de la réparation, de l'entretien automobile, cycle motorcycle et du machinisme agricole
- 2005 extension de l'opération à l'ensemble du secteur artisanal de la fabrication et des services

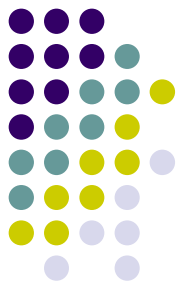
Le contexte environnemental



- **Contraintes**
 - **Réglementaire**
 - **Politique**
 - **Opinion publique**
 - **Financière**

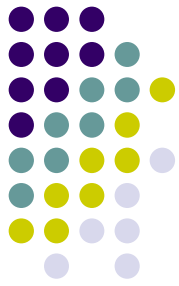


Par qui ?



- **CNAMS**
- **Organisations professionnelles du secteur**
- **Chambre départementale de Métiers et de l'Artisanat**
- **ADEME**
- **Conseil régional / ARPE**
- **Agence de l'eau Adour Garonne**

LE PRINCIPE



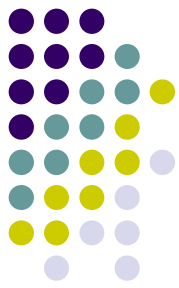
- une opération collective, régionale, inter – syndicale,
- partenariat organisations professionnelles et chambre de métiers
- opération simple où l'on distingue l'échelon régional et départemental.
- d'apporter aux départements les outils nécessaires à la conduite d'un accompagnement individuel et collectif des professionnels.
- Créer un réseau régional d'agents organisations professionnelles, Chambre de métiers, qualifiés en environnement pour répondre aux demandes des professionnels

LES OBJECTIFS



- mettre en place une solution de tri, de collecte et de traitement optimisé des déchets des TPE
- sensibiliser les entreprises à la prise en compte de l'environnement et de leurs obligations
- apporter un service clé en main au chef d'entreprise pour qu'il puisse mettre en place le plus rapidement la gestion de ses déchets.
- Mettre en place un logo pour les entreprises répondant à une chartre d'engagement en matière de gestion de l'environnement

LE SCHEMA



- Etat des lieux des pratiques
Environnementales des professionnels
- Consultation tarifaire des prestataires
déchets
- Réunions d'information
- Visites d'entreprises
- labellisation des professionnels
- Communication

1. Informer, conseiller



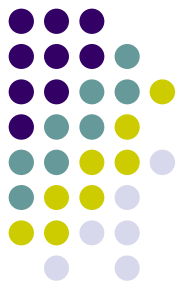
- Mobilisation du réseau :
 - Organisations professionnelles
 - Chambres de métiers

2. Un appui technique



- **Sensibilisation par le biais de réunions professionnelles et de documents d'information**
- **Consultations tarifaires des prestataires déchets**
 - La conformité réglementaire de toute la filière
 - La traçabilité des déchets
 - Un tarif homogène et préférentiel sur la zone de collecte choisie
 - Une prestation de service
- **Relation avec les déchetteries pour la prise compte des déchets des artisans**
- **Visites d'un conseil environnement en entreprise**

3. Une aide financière pour soutenir les artisans dans la gestion de leurs déchets



- 50 % au lieu de 0 %
- Du coût de collecte et de traitement
- Déchets toxiques liquides et pâteux en petites quantités
- Coûts plafonds



4. AIDES A L'INVESTISSEMENT



Nature:

- Achat de rétentions pour le stockage de matières dangereuses
- Création ou aménagement d'un local de stockage de matières et déchets dangereux
- Travaux de séparation du réseau d'eaux usées et pluviales
- Mise en place d'un séparateur à hydrocarbures
- Achat de systèmes de collecte des pollutions (fontaine de dégraissage biologique...)

Forme: **subvention de 33% du montant HT retenu**

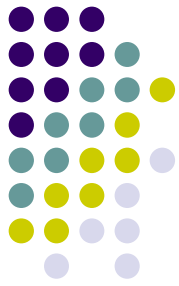
(montant minimum de la subvention: 200 € soit un investissement minimum de 600 €)

Conditions:

- Etre une TPE de l'artisanat,
- Faire réaliser un diagnostic environnement de votre entreprise par votre CMA ou votre OP
- S'engager à faire appel à un prestataire de collecte des déchets conventionné par l'agence de l'eau

→ Toute demande d'aide doit être déposée avant le commencement des travaux

5. Une campagne d'information et de communication

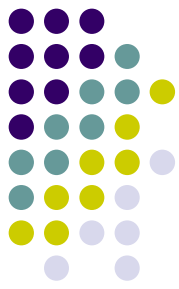


Pour les professionnels ayant signés la charte d'engagement RPA et ayant justifié de la bonne élimination de ses déchets.

- Valorisant sa démarche et son image
- Support d'information de la clientèle
- Campagne de communication
- Sensibilisation des donneurs d'ordre



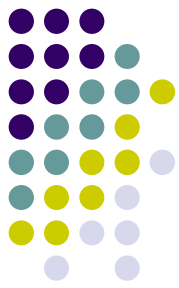
6. La possibilité de refacturer vos coûts de gestion des déchets



La gestion correcte des déchets est une charge pour l'entreprise sous les conditions suivantes la refacturation au client est autorisée.

- Refacturation au juste prix
- Information du client sur cette facturation
- Gestion de l'ensemble des déchets conformément à la réglementation
- Laisser ses déchets à des sociétés agréées
- Pouvoir produire à tous moments les justificatifs de bonne élimination.

LE BILAN



- Quantitatif :
 - Information
 - Courriers : 17 171 envois
 - Réunion : 35 sur la région
 - 500 entreprises présentes distribution du guide de l'environnement
 - Visites d'entreprise = 700
 - Labellisation de l'entreprise = 125
 - Communication / Rédaction et parution d'article dans la presse = 30

Bilan qualitatifs



Au terme de cette opération nous pouvons poser les constats suivants :

- La réussite = création d'une multitude de label.
- Un seul label « RELAIS PROPRE ARTISANAL » permet une visibilité des institutionnels, professionnels et des clients.
- discours unique auprès des professionnels.
- Une clarté des messages

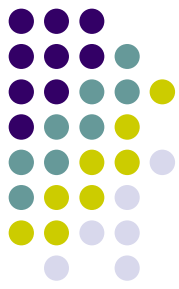
D'une manière générale, on peut dire que :

- Les visites permettent d'engendrer une réflexion sur la gestion des déchets
- Prise de conscience par les prestataires déchets du potentiel financier du gisement des déchets des TPE
- Une information précise des artisans sur les pièces à avoir lors de l'élimination de leurs déchets (bon d'enlèvement et BSDD) et l'élimination de leurs eaux usées.
- La durée pour les entreprises pour se mettre en conformité pour la gestion de leurs déchets. Il faut en moyenne un an entre la visite et la signature d'un contrat de collecte avec un prestataire. Ce n'est pas un manque de volonté mais un manque de temps et moyens.
- L'acceptation des déchetteries des déchets des professionnels

Le futur de RPA

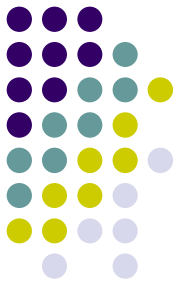
- Il est décidé que la signalétique sera un élément supplémentaire du dispositif de lutte que la pollution diffuse du neuvième programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

quels partenariats et quels moyens mettre en place pour toucher les petits gisements ?



- Pour la captation du gisement des DTQD et DIB de l'activité artisanale pas de solutions unique.
- Des solutions en fonction de la typologie des déchets et des l'activités :
 - Professions avec gros volumes de DTQD (automobiles) = prestataires déchets
 - Professions mobile (bâtiment) = fournisseurs
 - Professions peu de volume (ébénistes) : déchetteries

CONTACTS



CNAMS

Fanny POTAGNIK & Anne Gaëlle QUITOT

Tél: 05 61 22 47 35

Mail: cnams.mp@yahoo.fr



**RELAIS
PROPRE
ARTISANAL**

